

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 24 (1987)  
**Heft:** 863

**Artikel:** Sociétés anonymes : dividendes et collations  
**Autor:** Jaggi, Yvette  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1019634>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Dividendes et collations

■ (y) Si l'émettement du pouvoir suprême était le critère unique, à la fois nécessaire et suffisant à la démocratie, les sociétés anonymes constitueraient des institutions méritant la qualification de démocratiques. Et les assemblées générales, surtout celles qui rassemblent plusieurs milliers d'actionnaires, composeraient d'assez jolies Landsgemeinde commerciales.

Ces comparaisons idéales ne correspondent pas à la réalité: l'assemblée générale est bien l'organe suprême de la société, mais elle exerce de fait un pouvoir purement formel, vidé de son contenu par les exigences du management et la complexité des affaires, dont le conseil d'administration (ou son comité, ou son seul délégué) se réserve la gestion. D'où le caractère de cérémonial rituel et totalement prévisible des assemblées générales, dont l'intérêt cumule après la clôture avec la collation plus ou moins riche offerte aux actionnaires et aux invités, qui l'ont bien méritée par leur patiente et passive présence.

Ces dernières années, les sociétés anonymes ont généré un tourisme d'un genre assez particulier.

Auparavant fréquentées par les représentants des banques et autres participants obligés, accompagnés par quelques veuves fortunées, les assemblées générales d'actionnaires réunissent désormais des centaines, voire des milliers, de petits porteurs, qui votent toutes les propositions du conseil d'administration et comptent davantage sur une récompense en nature aussitôt après l'assemblée que sur le dividende, souvent juste suffisant pour payer le voyage. Avec deux actions de chacune des plus grandes sociétés anonymes, un abonnement CFF à 100 fr., d'ailleurs vite amorti, un peu d'esprit d'organisation et le goût des voyages à Zurich ou ailleurs, un couple de retraités peut jouer les pique-assiettes plusieurs fois par semaine entre la fin avril et la mi-juin.

Les administrateurs constatent avec une certaine mélancolie l'augmentation de la moyenne d'âge des actionnaires présents, mais se consolent en y voyant un fidèle reflet du vieillissement général de la population. Et surtout, ils dotent sans réticence chaque année davantage le budget "AG", parce que l'image de la société interdit tout retour en arrière en matière de collation. On se souvient de l'effet désastreux de la suppres-

sion des traditionnelles tartelettes aux fraises offertes aux actionnaires de la défunte Hermès (qui n'avait encore ni épousé Precisa, ni passé à l'échelon international). Toute réduction de l'ordinaire post-assemblée est interprétée comme un signe de ralentissement des affaires, psychologiquement aussi grave qu'une diminution ou même une suppression du dividende. En l'absence de tout guide spécialisé, les connaisseurs et habitués recommandent les assemblées des banques, même cantonales, et la Swissair, qui a évidemment l'expérience du catering: de manière générale, les sociétés riches et pas trop protestantes, de même que les entreprises du secteur alimentaire ou hôtelier, ont la cote pour des raisons faciles à imaginer.

## Ventre pas encore plein peu contestataire

Bien entendu, les actionnaires touristes sont régaleés de bon cœur, dans l'espoir inavoué de les voir faire masse et voter sans broncher les propositions soumises à l'assemblée. Le calcul s'avère juste dans la quasi-totalité des cas. Mais on a remarqué ces derniers temps que, mis à part les avocats connus pour jouer les contestataires professionnels, certains actionnaires du rang se permettaient d'intervenir. Ainsi, à la derniè-

re assemblée de la Banque cantonale vaudoise, les représentants de l'établissement, alignés sur la tribune derrière leur nom en grosses lettres, ont eu la désagréable surprise de voir le point "Divers" utilisé pour les remarques ou questions, d'habitude inexistantes. Pourquoi, a froidement interrogé un actionnaire, lui avoir conseillé un placement chez Orsat, et cela à un moment où les insiders ne pouvaient manquer de pressentir les ennuis qui ont suivi et valent aux obligataires une perte sèche de 40%? Bonne question en vérité, qui a reçu une réponse plutôt contournée.

Au reste, capitalisme populaire ou pas, les assemblées générales ne ronronnent plus toutes aussi tranquillement que le souhaiteraient les présidents: malgré la présence des banquiers détenteurs de "pouvoirs de représentation", qui votent sans broncher les propositions du conseil sauf avis expressément contraire des actionnaires, certaines voix discordantes se font de plus en plus souvent entendre. Sans aller jusqu'à s'organiser comme l'ont fait les actionnaires de Nestlé en créant la CANES, les porteurs de titres Usego et Alusuisse, par exemple, ont avec raison posé force questions. Dans le cas d'Alusuisse, ils ont mis en évidence des carences de la direction et des administrateurs, mais sans oser poser plus loin; toute proposition de refus des mesures d'assainissement préconisées pour épouser les 724 millions perdus (le plus gros amortissement du genre depuis l'affaire de Chiasso) aurait recueilli certes l'approbation de la majorité des personnes présentes, mais au mieux 30 000 voix contre 1,3 million venues des banques et autres "conformistes".

Une action = au moins une voix. Tel est le principe, apparemment égalitaire, qui en fait réserve le pouvoir aux "actionnaires majoritaires" ou aux plus gros détenteurs de pouvoirs de représentation – c'est-à-dire aux banques. Pour ne rien dire des bons sans droit de vote ou, inversément, des actions à droit de vote privilégié. Le pouvoir suprême appartient à l'assemblée générale des actionnaires selon le Code des obligations (article 698). Mais on y pratique le système censitaire, aggravé par le vote par procuration expresse ou tacite.

Autant dire que les "citoyens" de cette forme de démocratie ont intérêt à se concentrer sur le solide et les liquides servis après les scrutins.

(voir tableau ci-contre)

# Business sans frontières

■ (mam) Une fois de plus, la dernière livraison de la lettre d'information *CH+6* contient un dossier très intéressant sur un aspect peu connu de l'économie suisse. Si les banques sont en général désignées – et décriées – comme le premier fer de lance du secteur tertiaire helvétique à l'étranger, l'activité de nos compagnies d'assurances hors des frontières nationales n'est pratiquement jamais mentionnée. Très discrète, elle n'en est pas moins

considérable: "En 1985, selon le dernier rapport de l'Office fédéral des assurances privées, sur un encaissement total de 35,2 milliards de francs, on peut estimer à 17,9 milliards les primes provenant des affaires directes et indirectes à l'étranger. Cela représente grossièrement le 50% et l'on retrouve sensiblement la même proportion dans les effectifs des compagnies, qui emploient plus de 45 000 personnes hors de nos frontières".

Cette vocation mondiale (bien qu'elle se manifeste surtout dans les pays développés) de nos compagnies d'assurances date du milieu du XIX<sup>e</sup>. Le succès tient en gros aux mêmes raisons que celles qui font la réputation des banques: stabilité de la monnaie, réputation de sérieux dans les affaires, absence de conflits dans le pays, neutralité, pérennité des entreprises.

Pour contourner l'obstacle que représente notre situation de pays non membre de la CEE, les assureurs suisses se livrent à toutes sortes de rachats. Les activités couvrent à peu près tout le secteur, avec une nette préférence pour la réassurance et l'assurance-vie. Dans ce domaine, les multinationales jouent un rôle de partenaire utile, confiant volontiers le dossier assurances de l'ensemble de leur personnel à une seule compagnie.

## Le capitalisme populaire à la suisse

On évalue à 500 000 environ le nombre d'actionnaires porteurs de deux ou trois titres, soit un Suisse sur 11. Les sociétés les plus recherchées sont:

Société	Nombre d'actionnaires	Dont collaborateurs de la société
UBS	96 000	14 600
Crédit Suisse	75 000	7 000
SBS	70 000	—
BPS	35 000	3 200
Nestlé	100 000 *	1 100
Alusuisse	70 000	6 000
Ciba-Geigy	60 000	15 000
Swissair	41 000	6 000
BBC	30 000	—
Oerlikon Bührle	30 000	3 000
Sandoz	29 000	5 100

Pour comparaison:

CFV	3 000	—
Rinsoz & Ormont	2 700	56
Sibra	2 500	100
Cortaillod Holding	2 100	25
La Neuchâteloise Assurances	1 410	60
Hermes Precisa International	1 400 **	57
Innovation	500	—
Grand Passage	500	—

\* Dont une proportion exceptionnellement élevée d'étrangers (30-35%)

\*\* Dont 47% d'étrangers (Olivetti)

Source: *Schweizerische Handels-Zeitung*, 19.9.1985 – Enquête 1985 auprès des sociétés cotées en bourse de Zurich, ainsi qu'àuprès de diverses entreprises constituées en SA.

## PAIX DU TRAVAIL

### Auraient-ils peur ?

■ (cfp) Faut-il en rire ou en pleurer ?

Le magazine économique *Bilanz* publie une étude sur la paix du travail, dont on fêtera bientôt le jubilé dans la métallurgie. Diverses festivités sont prévues et l'information ne sera pas oubliée. C'est ainsi qu'une série d'affiches devraient être placardées dans les entreprises affiliées à l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie (ASM). Or, un certain nombres de ces maisons s'opposent à tout affichage pour ne pas tolérer la propagande politique aux places de travail. Etrange conception si, comme l'affirme *Bilanz*, ces affiches ne sont que des fac-similés de la convention signée entre l'ASM et les syndicats.

## COMMERCE DE DETAIL

### L'informatique que j'M

■ (mam) Condamnée à réinvestir sans arrêt ses bénéfices dans ses propres affaires, la Migros l'est-elle également à réussir dans tout ce qu'elle entreprend?

On peut se poser la question en lisant, dans son dernier rapport annuel, le paragraphe consacré au département M-informatique. De janvier à décembre 86, le chiffre d'affaires est passé de 3,7 à 18,3 millions et le nombre de personnes employées de 25 à 87. Pas mal, si l'on considère que ce résultat se répartit sur cinq points de vente et qu'un seul nouveau magasin s'est ouvert en cours d'année. Carrément impressionnant lorsque l'on sait que le prix moyen d'un ordinateur personnel a chuté durant la période considérée au point que la même machine coûtait en décembre 30% de son prix de janvier.